

purement médicaux. Si la vie de la mère seule pesait dans la balance, il y aurait plus de solidarité.

... je sais ce qu'est la vie, mais je ne suis pas sûr de ce qu'est la santé... Le terme «santé» est très ambigu.

Un peu plus loin, soit à la page 533, on peut lire:

...Le médecin, lui, pourrait fournir un témoignage d'ordre médical concernant la vie de la patiente dans telles ou telles conditions, mais c'est trop demander aux membres de la profession médicale que de leur faire interpréter le mot «santé».

Le docteur Paul Christie dit, à la page 475 du mémoire présenté par l'Église anglicane, et je cite:

«L'expression «santé» doit dans ce cas être susceptible de la plus large interprétation.»

Je crois que la santé, ainsi que la conçoivent maintenant les spécialistes en hygiène et la médecine organique, comprend toujours des facteurs sociaux...

Or, pour des raisons de santé, des raisons sociales ou psychologiques, une femme pourra recourir à l'avortement afin de se libérer.

Et, à la page 274, le docteur H. Brody dit, et je cite:

... Ces lois nous permettrons de chercher de nouvelles raisons d'ordre médical ou psychiatrique... Toutefois, il appartiendra toujours aux médecins d'interpréter ces lois réformistes. Comme l'a dit Howell, «la loi sera encore floue et malhonête.»

Je pourrais citer une foule de témoignages de médecins à l'effet que «santé» est un terme général, non spécifié dans nos statuts.

Et pour distinguer entre «santé» et «vie», nous pouvons lire, à la page 110, ce que dit le docteur Douglas Cannell, qui apporte les mêmes témoignages que devant le comité de la santé et du bien-être social:

La plus forte proportion est pratiquée pour des raisons psychiatriques; la rubéole vient ensuite, suivie des maladies cardiaques, des maladies rénales, des cancers et de diverses autres affections.

Aujourd'hui, la médecine nous prouve qu'on a contourné ces problèmes, qui étaient autrefois des indications médicales, mais qui sont devenus assez faciles à guérir.

On peut lire, à la page 110, ce que dit le docteur Gray, et je cite:

... il peut s'agir d'à peu près n'importe quelle maladie mentale, mais les types les plus fréquents où l'avortement est indiqué sont les maladies dépressives à cause du danger de suicide.

Le danger de suicide est encore un autre prétexte pour recourir à l'avortement.

Parlant de suicide, le docteur Theodore Lidz disait, comme l'atteste la page 174, et je cite:

(tel que cité dans le mémoire présenté par l'Organisation d'urgence pour la défense des en-

[M. Rondeau.]

fants à naître):... Lorsque le psychiatre dit qu'il y a risque de suicide, dans plusieurs cas ce n'est pas du tout ce qu'il veut dire. Toutefois, il croit qu'il y a de puissants arguments socio-économiques en faveur d'un avortement thérapeutique. Comme dans plusieurs États, un avortement ne peut être justifié que si l'on croit qu'il existe un danger de mort. Le risque de suicide devient donc la seule solution légale à ce problème.

On peut lire, à la page 223, les chiffres cités par le docteur Ford, et je cite:

...L'interruption de la grossesse pour des motifs psychiatriques est la cause la plus fréquemment invoquée pour l'avortement chirurgical aux États-Unis. Au cours d'une enquête qui a duré de 1960 à 1964, aux États-Unis, on a compté 80 avortements chirurgicaux pour 15,000 accouchements. De ces avortements, 77,5 p. 100 étaient fondés sur des motifs psychiatriques. D'après un autre ouvrage, le pourcentage d'avortements chirurgicaux pour des motifs psychiatriques se chiffrait à 85.

Et on peut lire un peu plus loin:

Une des ruses que la femme enceinte emploie le plus souvent pour se faire prescrire l'avortement chirurgical est la menace du suicide. Rien n'a plus de prise sur le médecin et je suis persuadé que cette ruse a réussi maintes et maintes fois. Toutefois, ici encore, d'après certaines sommités, ce motif n'est pas valable. Le mémoire du Royal College of Obstetricians and Gynaecologists signale qu'il est extrêmement rare qu'une femme mette fin à ses jours parce que le médecin lui a refusé de prescrire l'avortement chirurgical pour motifs psychiques. Anderson signale que sur 90 femmes enceintes qu'il a soignées, 33 ont menacé de se suicider; or, une seule a mis sa menace à exécution, et encore, un an plus tard, le refus du médecin n'étant qu'un parmi d'autres facteurs causatifs. Quant à Lindberg, il signale que sur 304 femmes grosses, 62 ont menacé de se suicider mais qu'aucune n'a mis fin à ses jours.

Monsieur l'Orateur, ce projet de loi, et plus particulièrement l'article actuellement à l'étude, est beaucoup trop large et nous ne pouvons pas l'approuver. Nous ne pouvons que féliciter l'honorable député de Gatineau (M. Clermont) qui a présenté cet amendement.

Nous avons reçu un autre témoignage fort intéressant, où l'on parle de l'émotion comme prétexte pour réclamer l'avortement et, la plupart du temps, ce sont des raisons émotives qui amènent les femmes...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre l'honorable député au moment où il se prépare à citer à la Chambre un autre témoignage, mais son temps de parole est écoulé.

● (8:20 p.m.)

**M. Roland Godin (Portneuf):** Monsieur l'Orateur, à la suite de mes préopinants, je désire féliciter l'honorable député de Gatineau (M. Clermont), qui a présenté cet amendement.